

# CGnews

01

**CENTRALE  
GÉNÉRALE-FGTB  
PLUS QUE JAMAIS**

**FGTB**

**Centrale Générale**

*Ensemble, on est plus forts*

## ÉLECTIONS SOCIALES MAI 2016: FGTB, PLUS QUE JAMAIS!

Du 9 au 22 mai 2016, des élections sociales se tiendront dans plus de 6000 entreprises de Belgique. C'est un rendez-vous important de la démocratie sociale qui a lieu tous les quatre ans et qui permet aux travailleurs d'élire leurs représentants au sein de leur entreprise. Pas question donc de rater ce rendez-vous d'autant plus que les enjeux sont de taille.

En effet, après un an de gouvernement Michel, la liste des dégâts est déjà considérable. Plus que jamais, nous devons nous battre contre des plans d'économies drastiques qui ne visent que les plus faibles. Plus que jamais, nous avons besoin d'une FGTB forte et soudée. Plus que jamais, nous devons tout mettre en œuvre pour gagner ces élections qui sont l'unique occasion de renforcer la position de la FGTB face aux patrons et aux autres syndicats.

Certes, pour ceux qui sont déjà délégués, un bon travail durant les quatre années écoulées constitue un bon début, mais malgré tout, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers.

Il est important de rafraîchir la mémoire de vos collègues, leurs rappeler ce que la FGTB a fait pour eux et ce que vous avez fait pour améliorer leurs conditions de travail au niveau de l'entreprise. Et pour cela, il est essentiel de mener une campagne. C'est l'objet de ce CG News que vous tenez entre les mains. Chaque mois, nous vous guiderons dans la procédure, nous vous donnerons de précieux conseils pour réussir votre campagne et nous vous livrerons les témoignages d'autres délégués. Mais ce n'est pas tout. Votre section régionale est elle aussi à vos côtés tout comme notre service formation.

Bref, plus que jamais, la Centrale Générale-FGTB est à vos côtés pour gagner ensemble ces élections sociales.

*Robert Vertenuel, Secrétaire fédéral  
Werner Van Heetvelde, Secrétaire général  
Paul Lootens, Président*



La grande nouveauté en 2016, c'est certainement l'organisation d'élections sociales dans le secteur de la construction. Un nouveau challenge pour les camarades de la construction. Mais comme les autres candidats, ils peuvent compter sur le CG News, les brochures thématiques et notre site pour les aider à mener une campagne éclatante.

### LE CG INFO LAISSE LA PLACE AU CG NEWS ÉLECTIONS SOCIALES

Tous les mois, nous vous informons sur l'actualité de la campagne, nous vous présentons les documents et le matériel disponibles et nous vous présentons les différents points de la procédure. C'est donc un outil précieux que nous vous conseillons de lire attentivement et de conserver.

# #2016

[www.accg.be/es2016](http://www.accg.be/es2016)

# PHASE 1

## RECHERCHE DE CANDIDAT(E)S FG TB

Nous recherchons des délégués FG TB pour représenter leurs collègues et faire entendre leur voix:

- au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) qui s'occupe de la sécurité, de l'environnement, de la santé.
- au Conseil d'Entreprise (CE) qui s'occupe de la vie économique et de l'emploi dans votre entreprise.

Nos listes de candidats doivent être prêtes en mars 2016.

### Qui peut être candidat?

- Vous et vos camarades délégués déjà en place.
- Vos collègues qui se sont profilés comme militants ou montrés intéressés par le travail de la FG TB.
- Vos collègues qui ont posé des questions pertinentes ou exprimé des remarques judicieuses sur les conditions de travail.

### Conditions?

Il existe deux conditions légales:

- avoir entre 18 et 65 ans
- avoir au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise le jour des élections.

Mais avant tout, nous avons besoin de candidats prêts à représenter et défendre leurs collègues.

En tant que candidat, vous êtes aidé par les secrétaires syndicaux. La section syndicale locale est là pour vous épauler. En outre, des formations existent. Un maximum de candidats FG TB pour des listes complètes et équilibrées.

### Un maximum de candidats FG TB

Il est important de composer des listes complètes et équilibrées.

Tenez compte de la composition du personnel de votre entreprise dans son ensemble mais aussi dans les différents départements. Jeunes et moins jeunes, hommes, femmes, étrangers, travailleurs postés... interpellés tout le monde! Vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté en composant une liste où chacun se retrouve.

En devenant délégué, j'avais envie de devenir les oreilles de tous les travailleurs qui ne peuvent pas être dans le bureau du directeur en même temps que la délégation syndicale. Aux futurs candidats qui hésitent encore j'ai envie de dire qu'il ne faut pas vivre avec des regrets. Si tu as envie, vas-y!



Olivier

**FGTB**  
PLUS QUE JAMAIS



A l'époque, j'avais parlé avec un collègue de la possibilité de devenir délégué, mais vu que je suis étranger, j'avais un peu peur parce que je ne parlais pas bien la langue, mais je me suis quand même lancé, j'ai participé aux formations, aux actions et aujourd'hui, je ne regrette absolument pas mon choix.



Manoje

## DES FORMATIONS SUR MESURE

Les élections sociales constituent un événement important dans la vie syndicale. Raison pour laquelle notre service formation apporte lui aussi sa pierre à l'édifice. Concrètement, cela signifie que des centaines de délégués ou futurs délégués participeront à une formation spécifique élections sociales. Il y en aura pour toutes les catégories, des sessions pour les délégués déjà en place, des sessions pour les nouveaux candidats et au lendemain des élections, des sessions pour les nouveaux élus. Nous aurons également une approche particulière pour les délégués des entreprises de travail adapté.

Participer à une formation, c'est important, mais ce n'est pas suffisant pour gagner les élections sociales. C'est grâce au travail réalisé chaque jour que celles-ci se gagnent. Néanmoins, nous vous aiderons à valoriser tout ce que vous aurez accompli au cours des quatre années écoulées.

A celui qui hésite à se porter candidat, je dirais simplement que l'on reçoit beaucoup de formations. Ça vous change un homme, c'est un monde très intéressant. Souvent, les jeunes n'osent pas franchir le pas parce qu'ils ne sont pas au courant. Or, c'est justement à cela que sert le service de formation. Pas uniquement pour eux d'ailleurs. Moi-même, je suis délégué depuis plus de 20 ans et chaque année, je suis encore des formations.



Jack

On m'a demandé de devenir déléguée parce que je suis franche et que je n'ai pas peur de parler. Ils m'ont dit on a besoin de quelqu'un comme toi et ils ne se sont pas trompés.



Karina

# MATÉRIEL DE CAMPAGNE

Nous sommes donc à la recherche de candidats. Identifier des candidats potentiels et les convaincre de devenir candidats, c'est avant tout une affaire de contacts personnels. Pour cela, nous mettons à votre disposition une série d'outils. Du matériel supplémentaire est disponible dans votre section régionale.

## Action Intérim

La FGTB organise différentes actions pour la défense des droits des intérimaires du 12 au 16 octobre prochain. Du matériel d'information est à disposition dans votre section régionale locale.



## Tract

Un tract motivant, informatif et agrémenté de témoignages de délégués FGTB qui ont franchi le pas avec des explications courtes sur les élections sociales, le CPPT et le CE. Vous y trouverez aussi un appel aux candidats et un talon réponse.

## www.accg.be/es2016

Mener campagne passe aussi par le web. Le site accg.be/es2016 est entièrement dédié aux élections sociales. C'est une source d'informations bien utiles.



Vous y retrouverez le matériel pour mener campagne: des articles pour signaler et détailler les dates importantes de la campagne, des astuces, des témoignages de délégués ou encore un agenda des élections en ligne personnalisable.

## Affiches

Vous recevez dans cet envoi 3 affiches de recrutement de candidats. En dessous de l'affiche, une partie vierge est réservée pour y indiquer vos coordonnées, celles de la délégation FGTB ou celles de la section régionale.

## Facebook

Nous vous accompagnons également durant toute la campagne sur notre page facebook Centrale Générale-FGTB. Si vous ne la suivez pas encore, rejoignez-nous. Et n'hésitez pas à partager nos publications sur votre propre page facebook.



## Calendrier

Dès que vous connaissez la date des élections dans votre entreprise, ce calendrier vous permet de retrouver facilement les dates importantes découlant de la procédure.

| CALENDRIER DES ÉLECTIONS SOCIALES |    |  |
|-----------------------------------|----|--|
| Date des élections dans mon ent.  |    |  |
| X                                 | 60 | Communication par l'employeur                |
| X                                 | 30 | Déclaration de l'employeur                   |
| X                                 | 30 | Début de la période de protection            |
| X                                 | 28 | Régularisation devant le tribunal du travail |
| X                                 | 21 | Régularisation devant le tribunal du travail |
| X                                 | 30 | Dépôt des listes de candidats                |
| X                                 | 30 | Affichage des listes de candidats            |
| X                                 | 27 | Introduction des réclamations                |
| X                                 | 24 | Affichage des listes de candidats            |
| X                                 | 26 | Accord joint par correspondance              |
| X                                 | 10 | Désignation des témoins                      |
| X                                 | 77 | Listes des candidats définitives             |
| X                                 | 19 | Déclaration d'arrêt de la procédure          |
| X                                 | 80 | Remise des lettres de convocation            |
| Jour des élections                |    |  |
| Affichage des résultats           |    |  |

# DES ÉLECTIONS SOCIALES DANS VOTRE ENTREPRISE?

## RESPECTEZ LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES

Pour les candidats, la protection contre le licenciement ne débute qu'à X-30 (c'est-à-dire au plus tôt le 10 janvier 2016). D'ici là, les candidatures sont à traiter en toute confidentialité.

C'est le nombre de travailleurs occupés dans votre entreprise qui détermine si des élections sociales pourront y être organisées ou non. On parle de seuils:

- à partir de 50 travailleurs dans l'entreprise: Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT);
- à partir de 100 travailleurs dans l'entreprise: Conseil d'Entreprise (CE).

## Comment déterminer si un CPPT ou un CE doit être élu dans une UTE?

Il existe trois possibilités:

### L'UTE coïncide avec l'entité juridique

Si l'entreprise ne compte qu'un seul siège (tous les services sont situés au même endroit): on crée un CE et/ou CPPT pour l'entreprise dans son ensemble dès que les seuils sont atteints.

Les unités techniques d'exploitation qui n'atteignent pas ces seuils peuvent être jointes à une autre pour atteindre le nombre requis.

Mais attention, il est interdit de regrouper deux ou plusieurs unités techniques d'exploitation qui prises séparément comptent chacune le nombre requis de travailleurs.

## La date à retenir: jour X - 60

La procédure tourne autour de 2 dates: celle des élections (date Y) et celle de l'affichage, 90 jours (date X).

60 jours avant l'affichage par l'employeur de toutes les informations relatives aux élections sociales, l'employeur doit communiquer comment il va organiser les élections sociales dans son entreprise, à quelle date, avec quelles unités techniques d'exploitation, sur base de quels seuils. C'est le jour 'X - 60', soit du 11/12/2015 au 24/12/2015.

Savez-vous que près de 25% des candidats aux dernières élections sociales étaient des femmes? Cette année, plus que jamais, essayons de faire encore mieux! En outre, à chaque élections sociales, entre 50 et 60% des candidats se présentent pour la première fois.



## Comment ces seuils sont-ils calculés?

Le calcul se base sur l'« unité technique d'exploitation » (UTE). Il existe deux sortes d'UTE:

- soit l'entité juridique: c'est la société elle-même, sous sa forme juridique. Par exemple une société anonyme ou une ASBL
- soit le siège (le lieu) dans lequel on travaille: par exemple le siège d'exploitation ou une partie ou une section de l'entité juridique.

### L'entité juridique est constituée de plusieurs UTE

Si l'entreprise compte plusieurs sièges, il est possible que l'entité juridique doive être divisée en différentes unités techniques d'exploitation. Un siège est considéré comme unité technique d'exploitation s'il est indépendant. Cette autonomie est démontrée au moyen de critères économiques et sociaux. Les critères sociaux l'emportent sur les critères économiques.

Lorsque les unités techniques d'exploitation sont fixées, il convient de vérifier si elles doivent organiser ou non des élections sociales selon les seuils cités plus haut.

### L'UTE est constituée de plusieurs entités juridiques

Parfois, des employeurs tentent de prévenir la création d'un CPPT et/ou d'un CE en scindant des entités juridiques en unités techniques d'exploitation plus petites ou en créant de nouvelles entités juridiques. De cette manière, celles-ci retombent sous les seuils requis.

Dans ce cas, il faut vérifier s'il ne s'agit pas d'une seule unité technique d'exploitation, suffisamment grande que pour installer un CPPT ou un CE et organiser des élections sociales. Pour cela, il faut prouver que les différentes entités ont bel et bien des liens économiques et sociaux.

**En cas de doutes, n'hésitez pas à contacter votre section régionale!**